

RCS : MACON Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00434 Numéro SIREN : 808 006 753 Nom ou dénomination : GELAS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000663

- 9 MARS 2023

Bilan TRIBUNAL de COMMERCE
de MÂCON

B - 663

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/10/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	18 146	17 713	433	734
Fonds commercial	110 000		110 000	110 000
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	22 421	10 563	11 857	13 726
Constructions	200 737	94 575	106 162	122 890
Autres immobilisations corporelles	86 642	67 075	19 567	36 487
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	24 740		24 740	24 740
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	462 686	189 927	272 759	308 576
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	258 472	9 786	248 686	263 528
Fournisseurs débiteurs	964		964	5
Personnel	2 088		2 088	2 068
Etat, Impôts sur les bénéfices	26 854		26 854	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 534		10 534	1 308
<i>Divers</i>				
Avances et acomptes versés sur command	7 530		7 530	
Disponibilités	232 818		232 818	493 588
Charges constatées d'avance	20 686		20 686	9 112
TOTAL ACTIF CIRCULANT	559 946	9 786	550 160	769 609
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 022 632	199 713	822 919	1 078 185



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Bilan

	Net au 31/10/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	175 000	225 000
Réserve légale	22 500	22 500
Autres réserves	12 240	12 240
Report à nouveau	44 619	
Résultat de l'exercice	264 333	439 619
TOTAL CAPITAUX PROPRES	518 693	699 359
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	118 217	151 555
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	118 217	151 555
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	119	414
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 987	13 663
Personnel	37 163	20 481
Organismes sociaux	27 198	52 004
Etat, Impôts sur les bénéfices		72 280
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	53 228	63 253
Autres dettes fiscales et sociales	3 313	5 177
Dettes fiscales et sociales	120 903	213 195
TOTAL DETTES	304 226	378 826
TOTAL PASSIF	822 919	1 078 185

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GELAS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2022, dont le total est de 822 919 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 264 333 euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/10/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

GELAS AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 175 000 euros

Siège social : 91 rue Pouilly Loche - 71000 MACON

808 006 753 RCS MACON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 01 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2022 s'élevant à 264 333,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	264 333,45 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	44 618,64 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	308 952,09 euros
A titre de dividendes	253 750,00 euros
Soit 14,50 euros par action	
Le solde	55 202.09 euros
En totalité au compte "report à nouveau	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 253 750 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à l'issue de l'assemblée.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Dividende unitaire	23.33	3.33	1.54
Nombre d'actions	22 500	22 500	22 500
Dividende global	525 000	75 000	34 650
Dividende global non éligible à l'abattement	/	/	/
Dividende global éligible à l'abattement	525 000	75 000	34 650

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 01 mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

